

EPARTEMENT DE L'ESSONNE	REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE -EGALITE -FRATERNITE SYNDICAT MIXTE ORGE YVETTE SEINE	
----------------------------	--	--

L'an deux mille vingt-trois le 26 avril 2023, les membres du Comité Syndical, régulièrement convoqués le 20 avril 2023, se sont réunis Salle Polyvalente de l'Ecole Jacques Derrida – 60 rue de Seine - 91130 RIS ORANGIS à 18 heures, sous la Présidence de Monsieur Xavier DUGOIN

Nombre de membres en exercice : 77

Présents : BERTOL Gino, BIGA Jean-Bernard, BORTOLI Jacky, BOUSSELET Philippe, CASTAINGS Laurence (CAPS), CASTAINGS Laurence (Epinay sur Orge), CORDIER Corinne, CORRE Daniel, CORZANI Olivier, DAMIATI Michaël, DELMOTTE Kim, DUGOIN Xavier, ECK Bernard, EUGENE Joelle, FOUQUE Nicolas, GOBRON Grégory, GOMBAULT Jacques, GRILLON Eric (Ablon), GRILLON Eric (EPT GOSB), GUERTON Marc, HAMARD Sylvain (EPT GOSB), HAMARD Sylvain (Paray Vieille Poste), HARTZ Jean (CAGPS), HARTZ Jean (Bondoufle), HILGENGA Wilfrid, HUBERT Serge, FORCONI Hervé, LE ROUX Jean-Claude, MATT Edouard, NEDELEC Gaëlle, NOEL Michel, PELTIER Michel, PEROT Joël, PIANTONI Gilbert, PIGEON Marie France, PROT Pierre, PYOT Frédéric (Corbeil-Essonnes), PYOT Frédéric (SIARCE), SCACCHI Anne (Boissy sous Saint Yon), SCACCHI Anne (CCEJR), SEBBAG Alice, Pierre SEMUR, VALETTE Joel

Pouvoirs : BENSARSA REDA Lamia (Juvisy sur Orge), BENSARSA REDA Lamia (EPT GOSB), BUDELOT Laurence, DELIANCOURT Jean-Claude (CAPS), DELIANCOURT Jean-Claude (Chilly Mazarin), DURANTON Marianne, ESPRIN Daniel, FOURNIER Pascal, MAYEUR Véronique, RASSIER Gérard, ROUSSEAU Jean-Baptiste, SHEPS Ariel, TARAGON Stéphane

Absents : SOULOUMIAC Michel, MORIN Jean-Marc, ABENA Gabin, BENIDJER Khellaf, BEN OUADA Sami, CELLIER Pierre-Henri (CCEJR), CELLIER Pierre-Henri (Saint Yon), COLAS Romain, DELPIC Joseph, DIRAT Karl, DUMONTAUD SEURE Aurélie, GONZALES Didier, FRAYSSE Gilles, JANIN Eric, LE BLANC Viviane, PAROLINI François, PETEL Yann, PFEIFFER Nathalie, TANGUY Sylvain, SAC Patrice, WITTEK Eugène

Le Président ouvre la séance et procède à la nomination d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Marie-France PIGEON est désignée secrétaire de séance

OBJET : COMMISSIONS - CONSTITUTION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article son L2121-22

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-397 du 10 octobre 2022 portant modifications statutaires

Vu l'arrêté inter préfectoral n° 2022-PREF-DRCL-461 du 25 novembre 2022, portant adhésion au SMOYS des communes de Ablon, Bondoufle, Chilly-Mazarin, Corbeil-Essonnes, Epinay-sur-Orge, Juvisy, Savigny-sur-Orge et Soisy-sur-Seine

Vu la délibération du comité syndical du 17 décembre 2020, créant les commissions concession électricité, concession gaz, électromobilité, transition énergétique et finances, dont le nombre maximum de membres a été fixé à 5, le Président n'étant pas compté dans ce chiffre

Vu la délibération 2023/44 portant adoption du règlement intérieur, et en particulier, le chapitre III relatif aux commissions

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

Considérant que l'organe délibérant peut former des commissions chargées d'étudier et de préparer des décisions,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant d'en déterminer le nombre, la composition et le fonctionnement

Considérant que, par principe, toute désignation est faite au scrutin secret, toutefois, le comité syndical peut décider à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Après un vote à mains levées

L'organe délibérant après en avoir délibéré :

DECIDE de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation des membres des commissions syndicales

RAPPORTE la délibération 2020/37 du 17 décembre 2020 relative à la création de commissions et à la désignation de leurs membres.

DECIDE de constituer les commissions suivantes :

- La commission Maitrise des finances et Administration générale
- La commission Relations avec les partenaires et les financeurs
- La commission Economies de flux pour les communes, prospective et développement
- La commission Enfouissement
- La commission IRVE

FIXE le nombre maximum des membres pour chacune de ces commissions à 65, le Président de droit n'étant pas compté dans ce chiffre

DIT qu'un même délégué ne peut être membre que d'une seule commission.

DESIGNE les membres suivants :

La commission Maitrise des finances et Administration générale

Monsieur Edouard MATT
Monsieur Michel NOEL
Madame Marie-France PIGEON
Madame Laurence CASTAINGS
Madame Gaëlle NEDELEC
Monsieur Pierre SEMUR
Monsieur Alain LAMOUR

La commission Relations avec les partenaires et les financeurs

Madame Lamia BENSARSA REDA
Monsieur Pascal FOURNIER
Monsieur Jacky BORTOLI
Madame Corinne CORDIER
Monsieur Didier GONZALES
Monsieur Eric GRILLON

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

La commission Economies de flux pour les communes, prospective et développement

Monsieur Pierre PROT
 Monsieur Frédéric PYOT
 Madame Kim DELMOTTE
 Monsieur Michaël DAMIATI
 Madame Anne SCHACCI
 Madame Alice SEBBAG
 Monsieur Nicolas FOUQUE

La commission Enfouissement

Monsieur Jacques GOMBAULT
 Monsieur Gino BERTOL
 Monsieur Daniel CORRE
 Monsieur Sylvain HAMARD
 Monsieur Jean-Bernard BIGA
 Monsieur Bernard ECK
 Monsieur Joel PEROT
 Monsieur Michel TERRIER

La commission IRVE

Monsieur Olivier CORZANI
 Monsieur Grégory GOBRON
 Madame Marianne DURANTON
 Monsieur Jean-Claude LE ROUX
 Madame Véronique MAYEUR
 Monsieur Jean-Claude DELIANCOURT
 Monsieur Gilbert PIANTONI

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Vote	
Pour	54
Contre	
Abstention	2

La délibération est adoptée

Le Président

Xavier DUGOIN

Le secrétaire

Marie-France PIGEON

Date de publication sur le site internet :

L'autorité territoriale,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité

REÇU EN PREFECTURE

le 05/05/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-091-259102457-20230426-2023_47-DE